

08 avr 2019 -17:51

## La Régie des Bâtiments achève les travaux pour le nouveau tribunal de l'entreprise à Turnhout

La Régie des Bâtiments, le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, peaufine le vaste projet de rénovation et de nouvelle construction de l'ancien bâtiment de la gendarmerie sis Warandestraat à Turnhout. D'ici l'été, le tribunal de l'entreprise (anciennement dénommé « Tribunal de commerce ») pourra s'y installer.

### Centralisation des services judiciaires

Pour le moment, le tribunal de l'entreprise est encore hébergé à la Merodelei, dans un bâtiment qui appartient à l'État fédéral et qui ne répond plus aux besoins et exigences de confort actuel. Un espace est également pris en location au Nieuwe Kaai, jusqu'au 31 mai 2019, pour le stockage et la consultation des archives commerciales.

Le déménagement du tribunal de l'entreprise constitue le chapitre final du plan élaboré visant à centraliser l'ensemble des services judiciaires autour du château des ducs de Brabant. Cette centralisation autour du château a une incidence positive sur le fonctionnement de la Justice et assure au citoyen une meilleure accessibilité.

*« Je suis fier de constater les nombreuses évolutions en matière de modernisation de l'infrastructure pour les services judiciaires. Le nouveau tribunal de l'entreprise de Turnhout en est un très bel exemple. Nous poursuivons nos efforts vers une justice plus rapide, plus efficace et plus moderne, centrée sur le citoyen et l'entrepreneur »,* déclare le ministre Koen Geens, compétent pour la Justice et la Régie des Bâtiments.

### Une rénovation en profondeur et une extension

Le projet a été lancé à l'initiative de Servais Verherstraeten, ancien secrétaire d'Etat en charge de la Régie des Bâtiments. S'agissant à la fois d'une rénovation / restauration en profondeur des bâtiments (protégés) existants et d'une nouvelle construction, le projet s'est déroulé en plusieurs phases.

La Régie des Bâtiments est intervenue en qualité de maître d'ouvrage et a consenti un investissement de 5,2 millions d'euros.

En août 2013, la Régie des Bâtiments a entamé la première phase, à savoir la rénovation et la restauration des toitures, des façades et

de l'infrastructure intérieure de l'ancien bâtiment de la gendarmerie, en ce compris l'écurie et le bâtiment annexe. Le complexe de bâtiments date de 1866 et est protégé comme monument depuis 1999.

Le bâtiment principal de l'ancien complexe de la gendarmerie a été aménagé en espaces de bureaux pour les juges et leur administration.

L'ancienne écurie servira principalement d'espace de consultation et de discussion. L'étage a été aménagé comme espace d'archives.

En avril 2015, les travaux pour la nouvelle construction adjacente ont commencé. L'entrée principale se trouve dans la nouvelle construction qui accueillera, entre autres, deux salles d'audience, un espace d'accueil pour le public ainsi que les bureaux et les espaces d'archives pour les archives commerciales.

Le bâtiment principal de l'ancien complexe de la gendarmerie, l'ancienne écurie et la nouvelle construction sont reliés entre eux par des couloirs de liaison vitrés.

Le 15 mai 2019, tous les travaux de construction, y compris les techniques (chauffage, ventilation, climatisation/refroidissement et travaux d'électricité), le mobilier fixe et l'aménagement extérieur, pour l'ensemble du complexe seront terminés.

Entre le 15 et le 31 mai 2019, les services des archives commerciales seront les premiers à déménager vu que le bail pour le bâtiment au Nieuwe Kaai arrivera à échéance. Pendant l'été, les services de la Justice hébergés actuellement à la Merodelei déménageront en plusieurs vagues vers le nouveau site.

### Construction durable

La construction durable constitue l'un des piliers de la politique menée par la Régie des Bâtiments.

Lors de la restauration de l'ancien complexe de la gendarmerie, il a été tenu compte du fait que tant le bâtiment principal que l'écurie sont protégés comme monument.

Pour la nouvelle construction, les choix en matière de chauffage, de ventilation et d'éclairage se sont portés sur les techniques les plus rentables. L'éclairage est ainsi commandé par des détecteurs de présence, l'usage de l'éclairage LED est généralisé et il y a un système de ventilation à récupération de chaleur et une pompe à chaleur. Une attention particulière a, en outre, été accordée à l'étanchéité à l'air de la nouvelle construction.

Dans la nouvelle construction comme dans la partie restaurée, les eaux pluviales sont récupérées pour les sanitaires.

[Téléchargez les photos du Tribunal](#)

### Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Utilisateur : SPF Justice - Tribunal de l'entreprise

Architecte : ARAT bvba (Herentals)

Études techniques : Studiebureau Boydens (Grand-Bigard)

Étude historique de la construction : Régie des Bâtiments

Entrepreneur travaux de rénovation (pour la restauration tant extérieure qu'intérieure) : Building nv (Oelegem)

Entrepreneur nouvelle construction :

- Travaux de construction : SWINNEN (Mol)

Entrepreneurs techniques (tant pour la partie rénovée que pour le nouveau complexe) :

- HVAC : ISS Facility Services (Bruxelles)

- Électro : K&F Electro Techniek (Olen)

Entrepreneur ascenseurs (tant pour la partie rénovée que pour le nouveau complexe) : Coopman Orona (Waregem)

Entrepreneur aménagement extérieur : REGA Infra (Malle)

Entrepreneur restauration des parois et plafonds de l'orangerie : ARTEZ (Meer)

Aménagements intérieurs fixes et mobilier fixe : Renovatie en onderhoudswerken (R&O) (Stabroek)

Superficie de la nouvelle construction : environ 1 100 m<sup>2</sup>

Durée des travaux : septembre 2013 - mai 2019

Prix total : environ 5,2 millions d'euros TVAC

Contact presse :

Le porte-parole de la Régie des Bâtiments, Johan Vanderborght, est absent pour une durée indéterminée. Pendant son absence, il sera remplacé par les personnes suivantes :

Presse néerlandophone

[pers@regiedergebouwen.be](mailto:pers@regiedergebouwen.be)

Tine Deckers | 0474 50 55 05

Presse francophone

[presse@regiedesbatiments.be](mailto:presse@regiedesbatiments.be)

Catherine Cardoso Nunes | 0495 21 06 86

Pauline Vachaudéz | 0497 19 44 03

La Régie des Bâtiments

Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral

La Régie des Bâtiments est le gestionnaire immobilier de l'État belge. Elle assure un environnement de travail de qualité aux agents fédéraux et œuvre également à la préservation du patrimoine architectural et historique fédéral. Son vaste portefeuille immobilier comprend environ 1 000 complexes de bâtiments (6,9 millions de mètres carrés), dont deux tiers sont la propriété de l'État fédéral et un tiers est pris en location.